COMMUNE DE VERSOIX

Compte rendu administratif

de l'exercice 1958

présenté au Conseil Municipal le 6 avril 1959

PAR

M. Emile BÖLSTERLI, Maire



Renseignements utiles

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat

Le Bureau de l'Etat civil est ouvert tous les jours de 11 h. à 11 h. 30.

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours de 14 à 18 h. Le samedi de 8 h. à midi seulement.

Compte de chèques postaux : I 2827.

Téléphone: 85025.

Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat Civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il sera exigé une finance de 20 francs.

Infirmière d'hygiène sociale

Mlle J. Campiche, infirmière, reçoit le mardi de 9 h. à 10 h., à l'Ecole de Versoix (Salle de couture).

Service incendie

En cas d'alerte, téléphoner au Poste Permanent No 18.

Etat-Major : Capit. H. Ramseyer, N° 8 53 36
Plt Alessi, N° 8 50 45
Plt Schmitt, N° 8 50 04
Lt R. Ramseyer N° 8 52 03

Inspecteur du bétail

M. Charles BAECHLER, rampe de la Gare Suppléant : M. Marcel LACROIX, Mairie.

Voirie

L'enlèvement des immondices a lieu le mercredi et le samedi. Le camion passe dès 6 h. 30 du matin, du 1er avril au 30 septembre; dès 7 h. 30, du 1er octobre au 31 mars.

Le verre et la vaisselle cassès sont enlevés une fois par mois, le premier lundi.

L'usage des poubelles de métal est seul autorisé, à l'exclusion de caisses de bois ou d'emballages qui présentent un danger pour le personnel de la Voirie.

(Suite : page 3 de la couverture)

COMMUNE DE VERSOIX

Compte rendu administratif

de l'exercice 1958

présenté au Conseil Municipal le 6 avril 1959

PAR

M. Emile BÖLSTERLI, Maire



1959 Imprimerie Dumaret & Golay Carouge

CONSEIL MUNICIPAL

élu les 23 et 24 avril 1955

Parti Radical:	Entré au Conseil en :
MM. Borner, Walter	1955
Cordier, Henri	1955
Courtois, René	1951
Jung, Charles	1939
Krebs, Frédéric	1947
Ramseyer, Henri	1947
Corbat, Charles	1957
Parti National-Démocratique :	
MM. Ferrier, Jean	1922
Genequand, Noël	1939 et 1951
Parti Indépendant et Chrétien-Social :	
MM. Macheret, Marius	1942 et 1951
Piccot, Robert	1953
Schmitt, Joseph	1943 et 1951
Wicht, Charles	1955
Wicht, Pierre	1955
Entente communale :	
MM. Baechler, Irénée	1943
Bopp, Eugène	1943
Chollet, Alphonse	1935 et 1947

MAIRIE

Maire: M. Emile Bölsterli

Adjoints: MM. André Leyvraz et Lucien Piccot

Composition des Commissions:

Commission des Finances: MM. Bölsterli, Leyvraz, L. Piccot, Borner, C. Corbat, Chollet, Genequand, Jung, R. Piccot et C. Wicht.

Commission des Travaux: MM. Bölsterli, Leyvraz, Piccot, Baechler, Bopp, Cordier, Courtois, Ferrier, Krebs, Macheret, Ramseyer, Schmitt et Pierre Wicht.

Commission d'urbanisme et du logement : MM. Bölsterli, Leyvraz, L. Piccot, Chollet, Genequand, Ramseyer, Ch. Wicht.

Répartition des fonctions administratives :

- M. Bölsterli: Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Suppléance de l'Etat civil, Affaires militaires, Cimetière et Bienfaisance.
- M. Piccot: Routes et travaux, Bâtiments, Voirie, Suppléance de l'Etat civil.
 - M. Leyvraz: Police, Service du feu, Suppléance de l'Etat civil.

Secrétaire de la Mairie et du Conseil municipal :

M. Lacroix : Secrétariat, Etat civil, Agriculture.

Compte rendu administratif et financier

de l'exercice 1958

Messieurs les Conseillers,

C'est le treizième compte-rendu administratif et financier que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation

L'exercice écoulé a vu l'achèvement des importants travaux entrepris sur quelques-unes de nos routes, travaux pour lesquels nous avons consacré plus d'un demi-million de francs au cours de ces quatre dernières années.

Malgré cet effort considérable, notre réseau routier est encore loin d'être entièrement rénové; notre commune devra faire face dans un avenir rapproché à une dépense pour le moins aussi élevée pour la réfection et l'élargissement d'autres chemins fatigués par l'intense circulation et qui ne répondent plus aux besoins actuels.

Les futurs conseils et municipalités ne seront donc pas exempts de soucis, d'autant plus que l'essor de notre commune posera tôt ou tard des problèmes importants, tels que la création de nouvelles classes, l'extension du réseau d'égouts, l'épuration des eaux, etc.

Mais revenons à l'examen de ce que fut, pour la commune de Versoix, l'année 1958.

Au point de vue financier, nous ne vous cacherons pas que le décompte des impôts communaux qui nous a été adressé par le Département des finances nous a causé une déception. Le rendement du centime additionnel a, en effet, marqué une régression de fr. 181,41 par rapport à l'année précédente. La valeur du centime est ainsi descendue de fr. 5.772,17 à fr. 5.590,76. Cette diminution nous était annoncée, mais nous espérions qu'elle serait compensée par l'arrivée à Versoix de nouveaux contribuables.

A un moment où les charges de notre commune vont s'accroître, cette situation n'est pas faite pour faciliter la tâche de ceux qui ont la responsabilité des affaires publiques. Elle leur fait déplorer, une fois de plus, les injustices de notre loi fiscale qui attribue, pour les habitants de Versoix travaillant en ville, le 75 % des impôts communaux à la Ville de Genève et le 25 % seulement à notre commune.

D'autre part, les routes constituent de très lourdes dépenses pour les communes qui ne bénéficient d'aucun avantage en ce qui concerne les taxes sur les carburants et sur les véhicules. Il est vrai que le Département des travaux publics participe généralement aux frais d'entretien des routes communales principales ; c'est ainsi que nous avons obtenu une subvention de fr. 58.300,—, ce qui est évidemment appréciable, mais ne représente guère qu'un 10 % des dépenses que nous avons effectuées au cours de cette législature. Néanmoins, nous exprimons notre vive reconnaissance à Monsieur Jean Dutoit, chef du Département des travaux publics, pour l'aide bienvenue qu'il nous a accordée.

Signalons les démarches entreprises par l'Association des maires en vue d'obtenir une augmentation de la répartition des Services industriels. Un projet de convention a été établi. L'acceptation de ce projet procurerait à notre commune un supplément de ressources de quelque fr. 15.000,— par an.

Fort heureusement pour notre trésorerie, les artisans, commerçants et industriels ont bien compris la nécessité de la révision de la taxe professionnelle fixe pour notre commune. Nous pourrons désormais compter sur un produit annuel de cet impôt d'environ fr. 25.000,—. En compensation de cette bonne volonté évidente, la Municipalité, d'entente avec le comité de la Fondation du Bourg, a veillé à ne pas laisser s'installer dans les locaux qui vont être occupés, des commerces susceptibles de concurrencer ceux qui existent déjà.

Grâce à la subvention qui nous a été accordée par le Département des travaux públics, l'exercice 1958 s'est soldé par un bénéfice de fr. 21.213,65, ce qui portera notre compte de dépôt auprès de la Caisse de l'Etat à fr. 79.382,55. Il reste à prélever sur ce montant les frais d'études techniques pour la correction et l'élargissement effectués à la route de Saint-Loup, ainsi que les indemnités à verser, pour emprises, aux propriétaires riverains.

Nous avons payé en 1958 la première annuité de fr. 36.000,—, comprenant l'amortissement et les intérêts, sur l'emprunt de fr. 500.000.— que nous avions contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour l'achat de la propriété de l'Hoirie Adrien Lachenal.

D'un commun accord, nous avons maintenu à 44 le nombre de nos centimes additionnels; comme vous le savez, leur produit ne suffit guère qu'à couvrir les besoins du budget courant. Aussi le prochain Conseil se trouvera-t-il vraisemblablement dans l'obligation d'en augmenter le nombre s'il entend entreprendre des travaux d'une certaine envergure.

Ceci dit, nous vous rappellerons les faits essentiels de la vie de la commune au cours de ces dix derniers mois, étant donné que notre précédent compte rendu datait du 27 mai 1958.

Bâtiments communaux

Grâce à un entretien constant, l'ensemble des bâtiments que possède la commune se trouvent en bon état ; c'est pourquoi nous n'avons pas eu d'importants travaux à faire exécuter au cours de ce dernier exercice.

Les chaudières à lessive du bâtiment de la Mairie et de la maison louée à Monsieur Gustave Morzier, à la route de Saint-Loup, ont été remplacées ; dans cette dernière villa, un chauffe-eau à gaz a été installé.

Chemins communaux et travaux

Dès le retour des beaux jours, la nouvelle chaussée de la route de Saint-Loup a été revêtue d'un tapis bitumeux sur lequel les usagers, qu'ils soient à bicyclette ou en voiture, ont le plus grand plaisir à circuler. Nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir choisi ce genre de revêtement.

Un tapis semblable a été posé sur le trottoir qui borde ce chemin, la direction des téléphones n'ayant encore pris aucune décision au sujet du câble qui s'y trouve enterré et qui y restera très probablement.

La partie élargie du chemin Louis-Dégallier supérieur avait été mise en forme à l'aide du gravier tout-venant provenant du Bourg, gravier dont nous avons obtenu la fourniture et le transport à titre gracieux. Nous avions pensé pouvoir laisser la chaussée ainsi constituée en l'état pendant quelques années, mais nous nous sommes rendu compte que le sol gravelé ne pouvait résister à la circulation de plus en plus rapide des véhicules à moteur et que tout le travail déjà exécuté risquait d'être endommagé à brève échéance. Sur proposition de la Mairie, le Conseil s'est déclaré d'accord de faire épandre une couche de 10 cm. de macadam du Salève, de cylindrer et de poser un revêtement qui a été exécuté sous forme de deux goudronnages à chaud, à fort dosage, à deux mois d'intervalle. Nous avons ainsi obtenu une chaussée résistante qui nous met à l'abri de tout souci pendant bien des années.

La commune a été appelée à participer à des travaux d'endiguement et de canalisation exécutés par les soins du Département des travaux publics, au bas du chemin de Braille, afin d'éviter le retour d'inondation de la route de Suisse et des propriétés avoisinantes. Nous avons profité de la présence d'une équipe de la Maison Spinedi pour remplacer tous les plateaux à bouchon de la rue des Boucheries, qui étaient écrasés et de trop faibles dimensions, par de nouveaux plateaux du type Etat de Genève qui faciliteront les nettoyages et éviteront des accidents. Plusieurs sacs d'eau pluviales ont été remis en état ou aménagés du même coup.

Le chemin de l'Etrat est de plus en plus fréquenté par les automobilistes qui veulent éviter la route de Suisse ; des centaines de véhicules y passent le dimanche.

N'étant pas fondée du tout — le goudronnage fut effectué en son temps, pour raison d'économies, directement sur du gravier sablonneux — la chaussée se délite sur les bords où se forment constamment d'énormes excavations dangereuses pour les cyclistes en particulier.

Nous nous sommes ainsi trouvés dans l'obligation de faire procéder aux réfections réellement indispensables, sachant que pour arriver à une solution définitive toute cette route devrait être reconstituée de la frontière vaudoise au chemin du Biollay. Ce sera là une opération onéreuse qu'il faudra envisager dans un proche avenir ; cette importante amélioration doit être placée dans le cadre de l'entreprise de remaniement parcellaire.

L'état de l'avenue privée de Richelien était tel l'automne dernier que l'association des intérêts de ce quartier a lancé un S.O.S. au Service cantonal des forêts pour qu'il lui vienne en aide en vue de procéder à une réparation provisoire et indispensable ayant que soient entrepris les travaux définitifs par le Syndicat d'améliorations foncières. Monsieur Charles Duchemin, Conseiller d'Etat chargé du Département de l'Intérieur et de l'Agriculture, s'est parfaitement rendu compte du bien-fondé de cet appel et s'est déclaré d'accord de prendre à sa charge la main-d'œuvre et la location des machines de chantier, à condition que ladite association et notre commune prennent à leur compte les frais de fourniture de matière du Jura. Le Conseil municipal ayant donné son accord, les travaux ont été rapidement exécutés; ils constituent une nette amélioration, mais confirment la constatation que nous avons faite pour le chemin Dégallier supérieur, à savoir qu'il est impossible, avec les véhicules actuels. de conserver en état une chaussée, aussi bien constituée soit-elle, si elle n'est pas protégée par un revêtement. Fort heureusement, il semble que les travaux qui doivent être entrepris dans le cadre de la construction de l'autoroute ne soient plus très éloignés.

La Municipalité a veillé à une bonne exécution des chemins qui desservent les immeubles de la S. I. de Versoix et de la transversale qui reliera d'ici peu le chemin Louis-Dégallier à la route de Sauverny. Il n'est pas toujours facile de faire respecter les conditions imposées qui entraînent, évidemment, de fortes dépenses pour les groupes constructeurs. Au début, la création de ces nouvelles voies d'accès a été contrariée par le mauvais temps, ce qui a causé pas mal d'inconvénients aux usagers.

Le nom d'avenue Théodore-Vernes a été donné au nouveau chemin pour rappeler la mémoire d'un ancien propriétaire de « Joli-Port » qui fit preuve, vers la fin du siècle passé, d'une grande générosité envers Versoix et ses habitants. Il prit entre autres à sa charge les frais d'installation et d'abonnement du télégraphe et couvrit, vers 1875, le déficit de la caisse communale.

Le prochain travail important qui devra être exécuté sera l'élargissement et la remise en état du chemin Louis-Dégallier, dans sa partie comprise entre le cimetière et le chemin Maurice-Ravel. Il a été prévu de procéder, sur le budget 1959, à l'amélioration du tournant dangereux situé le long des propriétés de MM. Suter, Schenker et Prod'hom.

Voirie

L'augmentation sensible du nombre des ménages d'une part, l'extension du parcours d'autre part, ont incité le fermier de la voirie à demander une augmentation de son indemnité, demande à laquelle le Conseil municipal a fait droit.

D'ici peu, notre commune devra envisager une modernisation de la levée des ordures.

La décharge de Braille s'est trouvée complètement comblée au début de l'automne; nous l'avons fait niveler, puis interdire à l'usage. Fort heureusement, lors de l'octroi d'une autorisation d'exploiter, la commune s'était réservé le droit d'utiliser, le moment venu, la gravière de Richelien pour y déposer les ordures ; c'est là qu'elles sont conduites depuis quelques mois déjà.

Eclairage public

Les premiers tubes fluorescents qui ont été installés nous donnent la plus entière satisfaction. Non seulement leur éclairage est très efficace, mais ils nous permettent encore une appréciable économie. Après presque deux ans d'usage, tous fonctionnent encore.

Etant donné le résultat particulièrement concluant de cet essai, nous avons fait poser une nouvelle série de ces tubes sur le parcours rue de l'Industrie - rue des Moulins - chemin Vandelle.

En raison des travaux en cours dans le Bourg et faute de savoir où placer, pour le moment, la ligne d'alimentation, il ne nous a pas encore été possible d'améliorer l'éclairage du chemin Courvoisier. Cette question pourra être réglée au moment où seront décidés les travaux d'aménagement à exécuter sur l'esplanade située derrière le nouvel immeuble.

Nous avions envisagé de moderniser l'éclairage du chemin Louis-Dégallier, qui est nettement insuffisant, mais étant donné nos projets d'élargissement, nous avons reporté ce travail à plus tard.

Pour répondre à la demande de propriétaires riverains, une nouvelle lampe a été installée au chemin Ravoux. Un tube fluorescent, dont la fourniture de courant est assurée par les Services industriels en raison d'une utilisation commune, a été placé au centre du passage conduisant à la passerelle sur la Versoix, derrière la papeterie.

Eaux usées

Les études en vue de la construction du collecteur qui doit conduire les eaux usées de la rive droite du lac à la centrale d'épuration sont terminées pour toutes les communes jusqu'aux portes de Genève.

De la réalisation de ce vaste projet dépendra le développement et la mise en valeur des secteurs de Versoix-la-Ville et de Pont-Céard. La commune de Versoix doit s'attendre à participer à ces importants travaux, dont le coût sera très élevé.

Signalons qu'à l'occasion des prochains travaux d'élargissement de la route cantonale, entre le Creux-de-Genthod et le bas de la route de Ferney, la pose de ce collecteur est prévue sous ce tronçon.

Canal

Depuis des années déjà, la chaussée du chemin Louis-Dégallier s'effondrait périodiquement juste au-dessous du pont du canal. Nous avons pu déterminer qu'il s'agissait d'une infiltration provenant d'une fuite du radier. Cette fuite d'eau s'est aggravée à tel point au début de l'année — l'eau cheminait le long de l'égout et ressortait dans le fossé face à la gare des marchandises au risque d'occasionner de gros dégâts sur tout son parcours — que nous nous sommes trouvés dans l'obligation de faire reconstruire le pont de toute urgence. Ce travail est actuellement terminé; nous avons profité de cette réparation pour élargir de trois mètres la dalle, en prévision d'une correction future du chemin Dégallier.

Une autre infiltration du canal s'est également produite dans la propriété Ratton, au Vieux-Port, à la suite de travaux imposés par le Département des travaux publics.

Autoroute et remaniement parcellaire

Les travaux techniques concernant le remaniement sont déjà avancés et le projet de regroupement ne tardera pas à être soumis aux propriétaires intéressés.

En ce qui concerne l'autoroute, les études dureront pour le moins encore un an ; aussi ne faut-il guère s'attendre à voir les premiers travaux — ils commenceront par la coupe des bois — débuter sur notre territoire avant 1960.

Le tracé de l'autoroute est à peu de chose près déterminé. Pour des raisons d'économie, l'emprise qui avait été primitivement fixée uniformément à 60 mètres sera réduite au minimum possible ; elle dépend de la configuration du terrain. Il apparaît que dans l'ensemble. 40 mètres suffiront.

Des sondages ont été effectués sur tout le parcours. Dans notre région, ils ont révélé la présence de glaise humide qui posera de sérieux problèmes d'assainissement avant la construction de la chaussée.

Morcellements et constructions

La totalité des parcelles constituées dans l'ancien parc de Saint-Loup ont trouvé preneur ; celles-ci seront presque toutes occupées par des villas, généralement importantes, d'ici fin 1960.

Nous avons procédé à une première reconnaissance du chemin Maurice-Ravel, qui sera repris par la commune dès que son propriétaire l'aura doté de l'éclairage convenu.

La propriété « Joli-Port » a également été divisée ; en plus de la loge, qui est en voie de transformation et deviendra une fort jolie maison de campagne, six villas y trouveront place. Pour desservir les habitations sises en bordure de la place Bordier, le Conseil a autorisé l'inscription d'une servitude de passage à leur profit, moyennant paiement d'une indemnité.

Les travaux de construction ont été rondement menés par la S. I. de Versoix, l'actuelle propriétaire de l'ancienne campagne Kloos, si bien que le premier groupe d'immeubles recevait ses 36 locataires entre le 15 novembre et le 15 décembre dernier. Le second groupe, qui compte 18 logements, est occupé ces jours-ci, tandis que le troisième, qui comprendra 36 appartements également, pourra l'être en juillet ou août prochain. Un quatrième groupe, qui comprendra 21 appartements un peu plus vastes et luxueux, va être édifié dans la partie inférieure du terrain, à la hauteur de la villa Masson.

Les dix appartements, ainsi que les magasins du nouvel immeuble du Bourg, seront prochainement occupés. Les familles et les commerçants appelés à quitter les bâtiments qui doivent être démolis en bordure de la route de Suisse ont eu la priorité pour la location de ces nouveaux locaux.

D'autre part, le Fonds de prévoyance des Moulins de Versoix S. A. va faire construire un petit immeuble comprenant 9 logements sur la parcelle située au-dessus du cimetière. Le nouveau central téléphonique sera annexé à ce bâtiment.

Malgré l'énorme progrès réalisé dans le domaine du logement à Versoix au cours de cette dernière année, les demandes restent très fortes. Elle proviennent surtout de personnes résidant en dehors de la commune, voire du canton.

Nous savons que présentement plusieurs groupements sont à la recherche de terrains pour bâtir des immeubles locatifs à Versoix ; mais le manque d'égouts à Pont-Céard et Versoix-la-Ville, où existent quelques belles et vastes parcelles, constitue un sérieux handicap.

Vieux-Port

Notre plage est de plus en plus fréquentée, en particulier par des personnes venant de l'extérieur.

Nous avons appris, en son temps, par la presse, que le Chef du Département des travaux publics envisagerait d'aménager une vaste plage à Port-Choiseul. Mais jusqu'à maintenant, nous n'avons reçu aucun avis officiel concernant ce projet.

Le pêcheur avec qui nous étions en tractations pour créer un louage de bateaux au Vieux-Port s'est subitement désisté au moment où nous pensions arriver à une solution. Malgré nos recherches, nous ne sommes pas parvenus à trouver quelqu'un d'autre.

Dans ces conditions, l'ancien lavoir n'offrait plus aucun intérêt pour la commune. Comme il menaçait ruine, le Conseil a décidé de le vendre à Monsieur Roger Bulliod, propriétaire voisin, qui nous avait présenté une offre d'achat raisonnable.

Cette vente a été faite à la condition formelle que cette construction vétuste soit démolie au plus vite par les soins du nouveau propriétaire, afin d'améliorer l'esthétique de ce quartier.

Terrain de sport

Le terrain de sport n'avait pour ainsi dire pas été retouché depuis son aménagement. Des affaissements assez sérieux s'étaient produits au cours des années sur l'emplacement de jeu utilisé pour le football.

Sitôt les matches terminés, notre personnel s'est mis au travail. Près de 150 m³ de terre clayée ont été utilisés pour niveler le terrain qui a été réengazonné. Une conduite d'eau a été installée pour pouvoir effectuer régulièrement l'arrosage nécessaire à la bonne levée des graines en plein été. Ces différents opérations ont été conduites par Monsieur Maurice Besson à la satisfaction de tous. A deux reprises, nous avons épandu de l'engrais sur le terrain ; le gazon a bien résisté à l'hiver.

Ces différents travaux ont coûté fr. 8.000,— environ, somme qui sera remboursée en partie par le Sport-Toto, à qui nous avons adressé une demande spéciale.

Cimetière

Malgré ses 75 ans, notre jardinier-fossoyeur, Monsieur Jacques Grundmann continue à entretenir notre cimetière avec beaucoup de soins.

Il a procédé à vingt inhumations au cours de cette dernière année.

Les achats et renouvellements de concessions nous ont procuré un revenu de fr. 3.000,—.

Traversée du Bourg et nouvel immeuble

Les travaux de construction du nouvel immeuble n'ont pas avancé aussi rapidement que nous l'aurions désiré; aussi sommesnous intervenus auprès de la commission de la Fondation du Bourg de Versoix pour en accélérer l'allure. Actuellement, le bâtiment est presque achevé; d'ici au 15 avril, la plupart des locataires des arcades et des logements occuperont les locaux qui leur ont été attribués.

La nouvelle Auberge du Raisin pourra ouvrir ses portes vers le 1er juin.

La commune devra, de son côté, s'occuper de l'aménagement du jardin-terrasse situé juste au-dessus de l'immeuble. Les travaux entrepris aux abords du château avancent bon train.

Monsieur le Conseiller d'Etat Jean Dutoit a pris la décision de faire élargir pour l'ouverture du Salon de l'Automobile la route cantonale entre la laiterie Buffat et la place Simond. D'un seul coup, l'aspect de notre bourg a été transformé.

Ce travail a été effectué provisoirement ; la chaussée définitive qui doit être reprofilée sur toute la largeur, sera construite dès que la circulation sera moins dense. Nous croyons savoir que le Département se propose de construire un trottoir beaucoup plus large côté lac, ce qui est souhaitable en raison de l'animation qui règne maintenant au centre de notre bourg.

La campagne Bartholoni ayant été scindée en deux parties, la création d'une nouvelle sortie s'est révélée indispensable. Malheureusement, le seul emplacement possible se situe à l'endroit le plus dangereux du tournant; nous avons signalé au Département des travaux publics le danger que créerait ce débouché; les services intéressés se sont rendus sans peine à l'évidence. Aussi a-t-il été décidé d'améliorer ce tournant par l'enlèvement des arbres, des écuries et du talus qui masquaient la visibilité et maintenaient la chaussée humide et glissante.

Les travaux d'élargissement et de rectification de la route de Suisse, de la route de Ferney et jusqu'au Creux de Genthod, viennent d'être adjugés et vont débuter sans tarder. Pendant leur durée, la circulation sera détournée par la route de Ferney.

Le Département des travaux publics poursuit l'étude de la traversée de Versoix ; aucune décision définitive n'a encore été prise à ce sujet. Il a toutefois été décidé que les immeubles situés entre la place David et la propriété Alessi seraient démolis dans le courant de cet été.

Nous avons eu l'occasion de soumettre au Département des travaux publics un projet de traversée de notre village établi par Monsieur Châtelain, élève de la Haute école d'architecture, comme travail de diplôme.

Ecoles

L'arrivée de près de trente nouveaux ménages, en fin d'année, n'a pas eu une grosse répercussion sur l'effectif de nos classes, étant donné qu'il s'agit pour la plupart de jeunes foyers dont les enfants sont encore en bas âge. Néanmoins, de nouvelles familles vont continuer à affluer et il faut prévoir dans un avenir rapproché l'ouverture d'une ou de deux classes supplémentaires. Nous avons étudié avec les architectes de la S. I. de Versoix la possibilité de créer deux classes dans les immeubles en construction. Nous avons dû renoncer à ce projet devant l'impossibilité d'obtenir des locaux de dimensions réglementaires et en raison du coût élevé des aménagements, de la location et de la reconstitution d'appartements au moment où nous quitterions les lieux.

Si nous nous trouvions dans la nécessité d'ouvrir de nouvelles classes avant que nous ayons la possibilité de construire dans la campagne Lachenal, nous avons prévu d'installer un pavillon sur la pelouse de l'école enfantine. Le Conseil s'est déclaré d'accord sur cette manière de voir.

Au début de l'automne dernier, le Département de l'instruction publique du canton de Vaud nous avisait qu'il envisageait de fermer, pour raison d'économies, l'école de Chavannes-des-Bois qui ne recevait que quatre enfants de ce petit village, tandis que huit enfants de notre hameau de Sauverny fréquentaient cette classe. L'application de cette décision aurait posé le problème du transport des écoliers pour les deux communes, ce qui aurait entraîné des frais élevés, étant donné la distance Versoix-Sauverny (plus de cinq kilomètres). Nous avons immédiatement exposé la situation à Monsieur le Conseiller d'Etat Alfred Borel, auprès de qui nous avons rencontré beaucoup de compréhension. Celui-ci a immédiatement pris contact avec son collègue vaudois, avec qui il est parvenu à régler la question moyennant une plus forte prestation de l'Etat de Genève à la commune de Chavannes-des-Bois. En vertu d'une convention signée récemment, l'école de Chavannes-des-Bois est maintenue: nous sommes heureux de cette solution qui rend service aussi bien à cette petite commune voisine et amie qu'à celle de Versoix.

Madame Stittelmann-Bélaz — qui habita plusieurs années à Versoix avant son mariage — a été nommée institutrice dans notre commune à la suite d'une inscription et est entrée en fonctions en septembre dernier.

Un dixième mobilier scolaire complet a été fabriqué par des artisans de chez nous ; à ce jour, toutes nos classes sont dotées de mobilier moderne.

Lors de la rentrée de septembre dernier, il avait été possible au Département de répartir nos écoliers dans neuf classes au lieu des dix que nous possédions depuis quelques années. Cette diminution de l'effectif provient de ce que les enfants qui ont vu le jour au cours des années à forte natalité — 1941 à 1945 — ont à peu près tous achevé leur scolarité primaire.

Le 31 mars dernier, les élèves de nos écoles se répartissaient de la manière suivante :

${\it Classe de:}$	Filles	Garçons	Total
Mme Audergon	13	16	29
Mlle Zingre	16	13	29
Mme Stittelmann	13	19	32
Mme Steffen	19	15	34
Mlle Vachoux	8	13	21
Mlle Mehling	10	18	28
M. Tochon	13	14	27
M. Probst	13	18	31
M. Dentand	18 .	$\overline{12}$	30
Ecole de Chavannes :	_	_	
Mlle Meylan	3	5	8
Totaux	126	143	269

L'arrivée d'une douzaine d'écoliers est déjà signalée, si bien que la classe qui a été momentanément supprimée devra être ouverte à nouveau dès la rentrée prochaine.

Les courses scolaires, qui se sont passées sans incidents, ont conduit les classes de :

M. Dentand à la Petite-Scheidegg M. Tochon au glacier d'Aletsch

M. Probst à la Gemmi M. Rufer à Champex Mlle Mehling au Chasseron

Mme Steffen à la Côte et au Château de la Sarraz

Mlle Vachoux à la Vallée de Joux

Mlle Chardon à Ouchy

Contrairement à toutes les prévisions — en raison d'un début d'été exceptionnellement pluvieux — la fête des promotions s'est déroulée par un temps splendide dans la campagne de l'Hoirie Adrien Lachenal.

Les Versoisiens ont ainsi pu connaître et apprécier la nouvelle propriété communale.

A la veille de cette journée, la Mairie est parvenue à trouver un carrousel qui n'a pas manqué de faire la joie des enfants.

Etat civil et statistique

Au cours de l'année 1958, l'office de l'état civil a enregistré 20 mariages, une naissance et 13 décès ; 53 actes ont été transcrits dans le registre des familles. Huit familles de Confédérés, soit trois d'origine bernoise, deux vaudoises, une fribourgeoise, une valaisanne et une zurichoise, ont été mises au bénéfice de la naturalisation genevoise, bourgeoises de la commune de Versoix. Une famille étrangère, de nationalité bulgare, a également bénéficié d'une mesure semblable.

Nous ne vous donnerons pas cette année de chiffres en ce qui concerne le mouvement de la population de notre commune, faute d'en posséder de précis. En effet, alors qu'il nous est arrivé pour le moins trente ménages nouveaux, on nous annonce officiellement une augmentation de cinq familles et dix habitants. Quant à nous, nous estimons que la population versoisienne a dû s'accroître d'une centaine de personnes au cours de cette dernière année.

Sapeurs-pompiers

En plus des habituels feux de cheminées, notre compagnie a été appelée à intervenir à l'occasion de deux importants sinistres au cours de cette dernière année.

Le 1er juin, à 2 heures du matin, le commandant était alerté par le poste de douane qui l'informait qu'un groupe de maisons du village français de Sauverny étaient en feu. Moins de 25 minutes plus tard, les 1er et 2e échelons, la motopompe et des courses en suffisance étaient sur place sous les ordres du capitaine Ramseyer et des 3 officiers; en collaboration avec les compagnies de Divonne, Ferney et Grilly, nos hommes firent de l'excellente besogne et parvinrent à limiter les dégâts. Le feu détruisit néanmoins un atelier de menuiserie et une ferme, privant quatre familles de logement. Notre nouvelle motopompe, dont c'était la première intervention, fit merveille.

Le 28 octobre, c'est le chalet de la famille Mulheis qui prenait feu. En raison d'une alarme tardive et de la nature des matériaux de construction, on ne put guère que noyer les décombres.

Lors de ces deux interventions, notre compagnie s'est montrée parfaitement à la hauteur de sa tâche, tant par sa discipline, sa préparation parfaite que par la qualité du matériel dont elle dispose.

L'installation de l'alarme automatique est chose faite; les premiers essais effectués sont absolument concluants. Notre compagnie peut maintenant être mise sur pied dans un minimum de temps, les communications de l'état major ayant priorité sur toutes les autres communications téléphoniques.

Nous avons contracté une assurance complémentaire auprès de l'Etat de Genève pour couvrir la totalité des risques accidents que la société suisse des sapeurs-pompiers n'assure désormais qu'en partie pour les hommes qui ne sont pas équipés d'un casque type armée.

Le matériel a été complété par l'achat de 200 m. de nouvelles courses.

Pour combler les vides créés dans les rangs par le départ de notre commune de quelques sapeurs, MM. Pierre Ditzoff, Jean-Louis Dutoit, René Gerber, Marcel Falconnet, Pierre Marcuard et Henri Salina ont été admis au sein de la compagnie. Le sapeur Francis Fragnières a été promu au grade de caporal.

A ce jour, notre compagnie compte 4 officiers, 11 sous-officiers, 33 sapeurs, soit au total 48 hommes, auxquels il y a lieu d'ajouter

le médecin de corps, M. le Dr André Genequand.

En fin d'année, une nouvelle a ému l'état-major de notre compagnie : en vertu d'une convention passée entre la Ville de Genève et le Département de l'intérieur et de l'agriculture, le Poste permanent de la Ville de Genève était appelé à intervenir en premiers secours dans toutes les communes du canton, dès le 1er janvier 1959. Cette nouvelle organisation a fait craindre la disparition de nos compagnies de campagne par suite du désintéressement qu'elle risquait de provoquer parmi les sapeurs qui se voyaient relégués ou chargés de fonctions mineures. Cependant, il a été précisé par la suite que chaque fois que le P. P. serait appelé directement à intervenir dans une commune, il en aviserait immédiatement le commandant de la compagnie locale ou son remplaçant; que lors de leurs interventions dans une commune, les sapeurs-pompiers de la Ville de Genève seraient placés sous les ordres de l'officier commandant de compagnie de la commune intéressée et qu'ils céderaient la place aux pompiers locaux dès que ceux-ci seraient à même de poursuivre la lutte, à moins que ces derniers ne les aient précédés, étant donné la moindre distance à parcourir et la meilleure connaissance des lieux et des possibilités d'intervention.

Il apparaît donc qu'une collaboration parfaite soit possible. Il est certain que ces nouvelles dispositions renforceront l'efficacité de la lutte contre le feu.

Désormais, les personnes qui ont besoin de l'aide des sapeurspompiers doivent appeler directement le Poste permanent (téléphone : N° 18). Celui-ci dépêchera sur place l'équipe de premiers secours, en même temps qu'il alarmera la compagnie locale.

Circulation

Le nombre des véhicules qui sillonnent nos routes continue à augmenter. Nous avons veillé au bon entretien de notre signalisation et procédé à la pose de nouveaux disques et écriteaux.

La gendarmerie a continué à se montrer vigilante et avec la brigade de la circulation a dressé 1.373 procès-verbaux, chiffre qui constitue un nouveau record.

A la suite des accidents qui se sont produits sur la route de Suisse à la hauteur du Café de la Frontière, les services cantonaux ont repris l'étude de la création d'un parc de stationnement dégageant complètement la chaussée.

* * *

La direction des douanes a porté à notre connaissance que l'actuel poste de Sauverny serait remplacé assez prochainement par une construction moderne.

* * *

Il y a eu 100 ans le 21 juin 1958 que le premier chemin de fer passait en gare de Versoix. Monsieur Jean P. Ferrier, notre historien versoisien, nous a rappelé à cette occasion que le premier convoi ne transportait qu'un seul voyageur qui, par surcroît, manqua la correspondance en gare de Coppet par suite de la différence des heures, la gare de Genève se réglant sur Paris et celle de Coppet sur Berne!

* * *

Faute d'avoir trouvé preneur pendant nombre d'années, le Château Bartholoni paraissait voué à la démolition. Fort heureusement pour cette imposante construction, un acquéreur s'est présenté et fait procéder depuis plusieurs mois à la rénovation complète de ce bâtiment.

Le parc est également remis en état et d'importantes constructions annexes vont être édifiées dans le courant de cette année.

Ensuite du morcellement de la propriété, la maison de maîtres de « Joli-Port » a, par contre, été rasée. C'est une école de recrues de P. A., stationnée à Genève, qui a procédé à cette démolition.

* *

En juin dernier, une sympathique manifestation réunissait la section versoisienne de la S. F. G., qui venait de se couvrir de lauriers à la fête cantonale de gymnastique de Carouge, et l'équipe I du F. C. Versoix, brillante lauréate du championnat de football, promue en première ligue. L'Union instrumentale prêtait son obligeant concours à cette rencontre. Nous réitérons ici nos félicitations et nos vœux à nos jeunes sportifs et à nos musiciens.

* * *

Au début de septembre, la paroisse protestante de Versoix a accueilli son nouveau pasteur, Monsieur Boris Decorvet, à qui nous souhaitons, ainsi qu'à sa famille, une cordiale bienvenue.

* * *

Mademoiselle Noëlle Jordan, qui assumait les fonctions d'infirmière polyvalente dans notre région depuis la création de ce poste, nous a quittés pour remplir les mêmes fonctions à Lutry.

Personne dynamique et dévouée, Mademoiselle Jordan était très appréciée dans notre commune, où son départ a été regretté; elle a été remplacée par une sympathique infirmière, Mademoiselle Janine Campiche.

Monsieur Pierre Bordier, qui fut conseiller municipal, adjoint, puis maire de Versoix de 1920 à 1927, est décédé subitement le 18 novembre 1958 à l'âge de 86 ans.

Homme d'une extrême droiture, ardent patriote, citoyen et magistrat distingué et respecté, Monsieur Pierre Bordier voua toute son attention, durant ses fonctions de maire, à la situation financière de notre commune, qui était lourdement obérée.

Nous réitérons à Madame P. Bordier, ainsi qu'à sa famille,

l'expression de notre sincère sympathie.

Le souvenir de Monsieur Pierre Bordier restera perpétué par le Fonds qu'il avait créé et qui porte son nom, en faveur des écoliers de Versoix.

La commune de Versoix a encore perdu un de ses grands amis en la personne de Monsieur Emile Bertrand, décédé à l'âge de 84 ans aux Buissonnets où il était venu s'installer, venant de France, son pays d'origine, en 1936.

Homme distingué, savant botaniste, géologue, possédant de vastes connaissances en toutes choses, Monsieur Emile Bertrand s'était attaché à notre commune qu'il institua sa légataire universelle.

Le Conseil municipal a accepté avec une vive reconnaissance sa succession et décidé que les fonds ainsi hérités constitueraient le début d'une réserve pour l'exécution de futurs grands travaux.

En remplacement du regretté André Belet, décédé prématurément, le Conseil d'Etat a désigné, sur proposition du Conseil municipal, Monsieur Charles Baechler comme nouvel inspecteur du bétail.

Monsieur Jean-Pierre Ferrier a fêté au début de l'année son $80^{\rm e}$ anniversaire, entouré de l'amitié et du respect de ses nombreux amis de Versoix.

Monsieur Ferrier, qui fait partie des autorités communales depuis 1922, soit comme adjoint, soit comme conseiller municipal, a décliné toute nouvelle réélection.

Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour lui exprimer notre plus vive gratitude pour tout ce qu'il a fait pour notre commune de Versoix.

Nous lui souhaitons de longues années de bonheur et de santé en compagnie de son excellente épouse.

Messieurs les Conseillers,

Au cours de ces quatre années de législature, vous avez travaillé en étroite collaboration avec la municipalité afin de permettre un développement harmonieux de notre chère commune. Je tiens à vous exprimer ma vive reconnaissance pour votre appui, pour vos judicieux conseils, pour l'excellent esprit dont vous avez constamment fait preuve.

Je tiens à dire à nos collègues qui n'ont pas accepté une nouvelle candidature — je m'incline devant leur décision — toute ma gratitude pour le travail utile qu'ils ont accompli au sein de ce Conseil municipal.

Enfin, j'exprime mes sentiments de profonde reconnaissance à mes collaborateurs immédiats, MM. André Leyvraz et Lucien Piccot, adjoints, ainsi qu'à M. Marcel Lacroix, notre précieux secrétaire, pour leur aide, leur dévouement et leur amitié.

Emile Bölsterli

Commission des finances

La Commission s'est réunie à la Mairie le 17 mars 1959 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Messieurs Lucien Piccot, adjoint, Borner, Chollet, Charles Wicht et Genequand, Conseillers municipaux.

S'étaient fait excuser : Messieurs Leyvraz, adjoint, et Jung, conseiller municipal.

La Commission a procédé à la vérification des comptes de la Commune pour l'exercice 1958. Elle a effectué divers sondages parmi les pièces comptables en les pointant avec les livres qui lui ont été soumis et elle a reconnu la parfaite concordance des écritures.

En conséquence, elle propose au Conseil municipal d'approuver les comptes de l'exercice 1958 arrêtés comme suit :

Recettes										Fr.	374.157,90
Dépenses										>>	352.944,25
Soit un e	exc	éde	ent	dε	r	ece	tte	s c	le	Fr.	21.213,65

et d'en donner décharge à la Municipalité ainsi que de sa gestion.

La Commission remercie, une fois de plus, Monsieur le Maire et Messieurs les Adjoints de tout le soin et de toute la peine qu'ils apportent à une bonne gestion des affaires communales, et adresse, comme de coutume, ses très vives félicitations à Monsieur Marcel Lacroix, secrétaire, pour la tenue parfaite de la comptabilité et des livres.

Versoix, le 17 mars 1959.

Le rapporteur : Noël Genequand

Le Conseil,

Vu les rapports administratif et financier pour l'exercice 1958 présentés par Monsieur le Maire,

Sur proposition de la Commission des finances,

A l'unanimité,

Arrête:

- 1. Le rapport administratif présenté par M. le Maire est adopté.
- 2. Les comptes de l'exercice 1958

avec Fr. 374.157,90 aux recettes et Fr. 352.944,25 aux dépenses soit Fr. 21.213,65 de boni

sont approuvés.

3. Décharge est donnée à Monsieur le Maire pour sa gestion. Le Conseil lui exprime, ainsi qu'à Messieurs les Adjoints, sa vive gratitude pour leur parfaite gestion des affaires communales.

Certifié conforme au procès-verbal,

Versoix, le 7 avril 1959.

Le Maire: E. BOLSTERLI

Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

No			
8.	50 % de la taxe sur les ventes volontaires	Fr.	2.633,25
9.	1/3 finance naturalisations	»	166,70
10.	Répartition de la taxe sur les Cies d'assurances.	n	2.410.50
11.	50 % des permissions spéciales de cafés	,	297,50
13.	Produit de la taxe professionnelle fixe	,,	20.424,10
14.	Centimes additionnels	,	195.676,65
15.	Répartition annuelle de la Caisse hypothécaire	>>	6.540,
16.	Produit des locations	21	9.230,35
20.	Amendes perçues par la Mairie	»	6.121,65
21.	Produit des concessions au cimetière	"	3.000;
22.	Recettes éventuelles	"	1.872,75
23.	Produit de l'Etat civil	>>	627,05
25.	Routes subventionnées	>,	58.300,
27.	Aide à la vieillesse	>>	50.543,70
28.	Taxes frontalières	A	882,40
29.	Concessions d'eau du canal	>,	2.015,
30.	Produit des inhumations	٦,	1.110,
31.	Répartition annuelle des Services Industriels	,	7.863,70
32.	Produit des écolages	>>	200,
33.	Amendes perçues par l'Etat	٠,	2.862,60
34.	Subvention pour la pose d'hydrants	**	1.400,
	T I DECETTE	17	274 157 00
	Total des RECETTES	rr.	374.157,90
			İ
	Total des RECETTES	Fr.	374.157.90
	Total des DEPENSES	»	352.944,25
	Excédent des recettes	Fr.	21.213,65

de la commune de Versoix pour l'année 1958

DÉPENSES

No		
2.	Contribution foncière des biens communaux	Fr. 706,45
3.	Assurance incendie des bâtiments communaux	522,05
4.	Frais de bureau	2.116.95
5.	Traitement des employés de la Mairie	11.017,—
6.	Imprimés fournis par le Département de l'Intérieur	34.—
8.	Frais d'affichage	200.—
9.	Indemnité à l'inspecteur du bétail	250,—
10.	Frais de régie du cimetière	3.424.40
11.	Entretien des fontaines	1.024.25
12.	Sapeurs pompiers - Secours contre l'incendie	4.792,—
13.	Réparation et entretien des chemins communaux.	73.485.30
14.	Fermage de la voirie	7.500,—
15.	Abonnement d'eau	1.467,80
16.	Eclairage des routes	6.967,25
17.	Entretien des bâtiments communaux	8.497.85
18.	Chauffage des bâtiments communaux	12.000
19.	Eclairage des bâtiments communaux	2.142,85
20.	Mobilier des écoles	7.000,—
21.	Traitement de la concierge	5.100,
24.	Entretien et renouvellement de la bibliothèque.	318,40
25.	Fête des écoles	4.000,30
28.	Participation à l'entretien des lignes de tir	419,85
29.	Abonnement au téléphone	671,70
30.	Intérêts et amortissement de la dette communale.	35.981,05
33.	Dépenses imprévues	7.478.05
34.	Police du Vieux-Port	600.—
35.	Produit naturalisation versé au Fonds bienfaisance	166,70
40.	Frais pour l'Etat civil	2.238.75
41.	Routes subventionnées	58.300.—
42.	Aide à la vieillesse	50.543,70
4 3.	Assurance scolaire à charge de la commune	506
44.	Salaire de base des employés communaux	13.943.05
45.	Assurances diverses et retraites	3.486,80
46. 47.	Ecole de Chavannes	450,
47. 48.	Allocations diverses	2.150,
48. 49.	Indemnité à la Municipalité	2.000
49. 50.	Allocations de renchérissement et familiales	4.800, $11.192,$
50. 51.	Cotisations A.V.S. et A.F	11.192,— 1.949,75
51. 52.	Versement au Fonds communal de bienfaisance	1.949,75
53.	Participation au salaire de l'infirmière polyvalente	2.500,—
	Total des DEPENSES	Fr. 352.944,25
	•	

Allocations en 1958

	OHL H	958		
Union Instrumentale			Fr.	700,—
Société fédérale de gymnastique .	• •		,	400,
2 . 1			"	350,—
				900,—
Football-Club			»	200,—
Société de Sauvetage			>>	200,—
Hospice général			*	200,—
Sanatorium populaire genevois			»	100,
0		Total	Fr.	2.150,—
		Totai	rr.	2.130,—
Compte de dépôt à la	Coi	isso do 17E	to+	
	Car	isse de l'E	tet t	
Solde de l'exercice précédent	Fr.	136,163,95		
Boni de l'exercice 1957	»	47.233,25		
Intérêts 1958, 3 %	»	3.172,75		
Enlèvement talus CFF	,	3.11.2,.0	Fr.	15.728,30
				11.500,—
Echange de la moto-pompe			»	•
Elargissement chemin Degallier			»	15.000,—
Part construction immeubles à				
loyers bon marché			>>	41.908,50
Travaux route de Saint-Loup			>>	49.264,25
Solde à nouveau			»	53.168,90
		706 560 05		
	Fr.	186.569,95	Fr.	186.569,95
Fonds Marc	_			
Solde de l'exercice précédent	Birl Fr.			
	_			
Solde de l'exercice précédent Intérêts 3 % au 31 décembre 1958 .	Fr.	50.000,—	Fr.	1.500.—
Solde de l'exercice précédent Intérêts 3 % au 31 décembre 1958 . Prélevé pour Fonds de Bienfaisance	Fr.	50.000,—		1.500,— 50.000 —
Solde de l'exercice précédent Intérêts 3 % au 31 décembre 1958 .	Fr.	50.000,— 1.500,—	»	50.000,—
Solde de l'exercice précédent Intérêts 3 % au 31 décembre 1958 . Prélevé pour Fonds de Bienfaisance	Fr.	50.000,— 1.500,—		
Solde de l'exercice précédent Intérêts 3 % au 31 décembre 1958 . Prélevé pour Fonds de Bienfaisance Solde à nouveau	Fr.	50.000,— 1.500,— 51.500,—	» Fr.	50.000,—
Solde de l'exercice précédent Intérêts 3 % au 31 décembre 1958 . Prélevé pour Fonds de Bienfaisance	Fr.	50.000,— 1.500,— 51.500,—	» Fr.	50.000,—
Solde de l'exercice précédent Intérêts 3 % au 31 décembre 1958 . Prélevé pour Fonds de Bienfaisance Solde à nouveau	Fr.	50.000,— 1.500,— 51.500,—	» Fr.	50.000,—
Solde de l'exercice précédent Intérêts 3 % au 31 décembre 1958 . Prélevé pour Fonds de Bienfaisance Solde à nouveau	Fr. Fr. Fr.	50.000,— 1.500,— 51.500,— enfaisance 1.127,86	» Fr.	50.000,—
Solde de l'exercice précédent Intérêts 3 % au 31 décembre 1958 . Prélevé pour Fonds de Bienfaisance Solde à nouveau	Fr. Fr. e Bi Fr. »	50.000,— 1.500,— 51.500,— enfaisance 1.127,86 82,93	» Fr.	50.000,—
Solde de l'exercice précédent Intérêts 3 % au 31 décembre 1958 . Prélevé pour Fonds de Bienfaisance Solde à nouveau	Fr. Fr. e Bi Fr. »	50.000,— 1.500,— 51.500,— enfaisance 1.127,86 82,93 10,—	» Fr.	50.000,—
Solde de l'exercice précédent Intérêts 3 % au 31 décembre 1958 . Prélevé pour Fonds de Bienfaisance Solde à nouveau	Fr. Fr. Fr. **	50.000,— 1.500,— 51.500,— enfaisanc 1.127,86 82,93 10,— 200,—	» Fr.	50.000,—
Solde de l'exercice précédent Intérêts 3 % au 31 décembre 1958 . Prélevé pour Fonds de Bienfaisance Solde à nouveau	Fr. Fr. e Bi Fr. »	50.000,— 1.500,— 51.500,— enfaisance 1.127,86 82,93 10,— 200,— 61,05	» Fr.	50.000,—
Solde de l'exercice précédent Intérêts 3 % au 31 décembre 1958 . Prélevé pour Fonds de Bienfaisance Solde à nouveau	Fr. Fr. Fr. **	50.000,— 1.500,— 51.500,— enfaisanc 1.127,86 82,93 10,— 200,— 61,05 1.500,—	» Fr.	50.000,—
Solde de l'exercice précédent Intérêts 3 % au 31 décembre 1958 . Prélevé pour Fonds de Bienfaisance Solde à nouveau	Fr. Fr. ** ** ** ** ** ** ** ** **	50.000,— 1.500,— 51.500,— enfaisance 1.127,86 82,93 10,— 200,— 61,05	» Fr.	50.000,—
Solde de l'exercice précédent Intérêts 3 % au 31 décembre 1958 . Prélevé pour Fonds de Bienfaisance Solde à nouveau	Fr. Fr. ** ** ** ** ** ** ** ** **	50.000,— 1.500,— 51.500,— enfaisance 1.127,86 82,93 10,— 200,— 61,05 1.500,— 1.000,—	» Fr.	50.000,—
Solde de l'exercice précédent Intérêts 3 % au 31 décembre 1958 . Prélevé pour Fonds de Bienfaisance Solde à nouveau	Fr. Fr. Particle Bi Fr. * * * * * * * * * * * * *	50.000,— 1.500,— 51.500,— enfaisanc 1.127,86 82,93 10,— 200,— 61,05 1.500,—	Fr.	50.000,—
Solde de l'exercice précédent Intérêts 3 % au 31 décembre 1958 . Prélevé pour Fonds de Bienfaisance Solde à nouveau	Fr. Fr. Particle Bi Fr. * * * * * * * * * * * * *	50.000,— 1.500,— 51.500,— enfaisance 1.127,86 82,93 10,— 200,— 61,05 1.500,— 1.000,—	Fr.	50.000,— 51.500,— 2.839,35
Solde de l'exercice précédent Intérêts 3 % au 31 décembre 1958 . Prélevé pour Fonds de Bienfaisance Solde à nouveau	Fr. Fr. Particle Bi Fr. * * * * * * * * * * * * *	50.000,— 1.500,— 51.500,— enfaisance 1.127,86 82,93 10,— 200,— 61,05 1.500,— 1.000,—	Fr.	50.000,— 51.500,— 2.839,35 1.309,19
Solde de l'exercice précédent Intérêts 3 % au 31 décembre 1958 . Prélevé pour Fonds de Bienfaisance Solde à nouveau	Fr. Fr. Particle Bi Fr. * * * * * * * * * * * * *	50.000,— 1.500,— 51.500,— enfaisance 1.127,86 82,93 10,— 200,— 61,05 1.500,— 1.000,—	Fr.	50.000,— 51.500,— 2.839,35

Fonds de courses scolaires

3 SCOILLIE CS		
		4.785,37 2.000,—
Total	Fr.	6.785,37
lécembre 1958	Fr.	650,87
	»	17.231,05 482.768,95 500.000.—
	Total Tenal décembre 1958 nunale Fr. 500.000,—	lécembre 1958 Fr. 1unale Fr. 500.000,— Fr.

Logis-pension

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

Emoluments de mairie

Certificat de vie, 1 fr. Déclarations diverses. 1 fr. Légalisations, 1 fr. Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50. Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50. Extrait d'acte de mariage, 3 fr. Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

Loi sur les routes de 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées, avant le 1er juillet, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 m.

Inhumations

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel: Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 24 12 12.

Bibliothèque communale

Service de distribution: Mardi, de 16 h. à 17 h.

Maître ramoneur